

## Déclaration Compte-à-Rebours 2010

LA BIODIVERSITE EST ESSENTIELLE POUR LA QUALITE DU BIEN-ETRE DE L'HOMME. ELLE EST ÉGALEMENT UN ÉLÉMENT CRUCIAL POUR PRÉSERVER LES DIMENSIONS SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET SPIRITUELLE DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DU MONDE. AUJOURD'HUI ENCORE, LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ SE POURSUIT. DES ENGAGEMENTS POLITIQUES SONT PRIS AFIN DE METTRE FIN À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ D'ICI 2010. IL EST INDISPENSABLE D'ENTREPRENDRE DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR RELEVER LE DÉFI ET POUR PASSER À L'ACTE.

### Nous soussignés déclarons notre intention de :

**Soutenir** les engagements pris par :

- Les ministres de l'environnement du monde, dans la Déclaration ministérielle de La Haye, Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique aux Pays Bas, 2002 ;
- Les chefs d'Etat du monde, dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable des Nations Unies à Johannesburg en Afrique du Sud, 2005 ;
- Les chefs d'Etat du monde, Document final du Sommet mondial des Nations Unies à New York, 2005 ;
- Un certain nombre de conventions et de processus régionaux liés à la biodiversité depuis 2001 ;
- afin de mettre fin ou de réduire notablement le taux de perte de biodiversité d'ici 2010.

**Encourager** les décideurs de tous les niveaux, dans les secteurs publique comme privé, à contribuer à ces engagement et à :

- Susciter la compréhension et la participation du public pour la préservation de la biodiversité dans le cadre d'activité de sensibilisation à l'objectif 2010 de la biodiversité ;
- Mieux intégrer les considérations de biodiversité dans tous les secteurs de la politique et de l'économie ;
- Entreprendre des efforts afin d'adapter les interventions des hommes aux besoins des systèmes naturels ;
- Soutenir le développement d'instruments de veille et d'outils aptes à enregistrer la situation concernant la biodiversité en Europe.

**Nous engager** afin d'encourager et d'assister les décideurs et les sociétés à atteindre l'objectif 2010 de la biodiversité, notamment en :

- Promouvant le Compte à Rebours 2010 en suscitant l'attention et en mobilisant des ressources pour atteindre l'objectif 2010 de la biodiversité ;
- Réduisant de manière significative notre propre impact sur la biodiversité.

**En particulier,** le Luxembourg s'engage à:

- Lancer l'initiative Countdown 2010 en date du 21 mai 2007 en vue du renforcement des efforts nationaux pour enrayer la perte de la diversité biologique d'ici 2010.
- Mettre en œuvre le Plan national concernant la protection de la nature à travers la réalisation de mesures concrètes telles :
  - a. Elaboration et mise en œuvre de plans d'action 'espèces' et plans d'action 'habitats'
  - b. Réalisation d'un cadastre des biotopes à protéger
  - c. Allègement des procédures d'acquisition et augmentation des acquisitions de terrains à des fins de conservation de la nature
  - d. Gestion de 5 000 ha de terrains agricoles sous contrats «biodiversité» d'ici 2011
  - e. Assurer une couverture nationale par les syndicats intercommunaux fonctionnant comme stations biologiques
  - f. Elargissement du réseau national « biodiversité » composé par les zones protégées d'intérêt communautaire, national et communal à travers une augmentation de la surface des zones d'intérêt national de 25 %
- g. Conservation et rétablissement de la continuité écologique des paysages
- h. Finalisation des plans de gestion des zones protégées d'intérêt communautaire et national
- i. Elaboration du plan sectoriel «grands ensembles paysagers et massifs forestiers»
- j. Elaboration et mise en œuvre d'un système national de monitoring de la biodiversité
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de la diversité biologique auprès du secteur privé et des autorités publiques,
- Promouvoir l'intégration des principes de protection de la nature dans le cadre de la coopération au développement,
- Créer une plateforme pour l'éducation à l'environnement et le développement durable avec notamment une forte dimension de communication autour de l'objectif 2010,
- Communiquer le rapport bisannuel de l'observatoire de l'environnement naturel sur la mise en œuvre du Plan national concernant la protection de la nature au secrétariat de l'initiative Countdown 2010.

Le Ministre de l'Environnement



Lucien Lux

Le Directeur Régional de l'UICN



Tamas Marghescu

Manternach, le 21 mai 2007